

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SERVIES-EN-VAL**

L'an Deux Mil treize et le vingt huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de Madame Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mme KRENKE Sabrina, Mr SEGUY Jean-Luc, de LARQUIER Jean, DELBOURG Michel, BEDOS Michel, ORMIERES Gérard,

Absent excusé : Mr DELOUPY Jean-Louis

Absentes : Mmes GOUT Brigitte et ESCANUELA Martine

Secrétaire de séance : Mme KRENKE Sabrina

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Date convocation : 2 août 2013

N° 32/2013

OBJET : Réhabilitation du site de la carrière par C.C.T.S.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la société C.C.T.S. après réunion dans les locaux de la mairie de Serviès En Val le 31 juillet 2013, en présence de Mr ANDRIEU, maire de Montlaur, commune également concernée par le site de la carrière, suite à la fin d'exploitation de celle-ci, souhaite la réhabiliter afin de ne pas laisser une friche industrielle ; Cette dernière propose :

- de scarifier les pistes afin de favoriser la repousse naturelle de la flore,
- de reformer des talus et d'en créer avec les matériaux du site,
- de créer des merlons (ouvrages de protection constitués généralement d'un talus de terre entourant une installation pour la protéger de l'extérieur mais aussi pour l'isoler visuellement et/ou phoniquement),
- de supprimer la centrale à béton avec talutage du front inférieur, et merlon de la mare,
- placer de gros blocs de pierre afin de fermer tous les accès,
- d'enlever le pont bascule.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré et à la majorité,

SOUHAITERAIT si possibilité en est offerte, conserver le pont bascule sur le site,

ACCEPTE la proposition de réhabilitation faite par la société C.C.T.S.,

DÉCIDE d'un commun accord avec Mr le Maire de Montlaur et à frais partagés, de mettre en place des panneaux adéquats afin d'avertir la population sur les dangers potentiels du site (éboulements, noyades, etc),

DÉCIDE de clôturer l'entrée principale,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à cette réhabilitation.

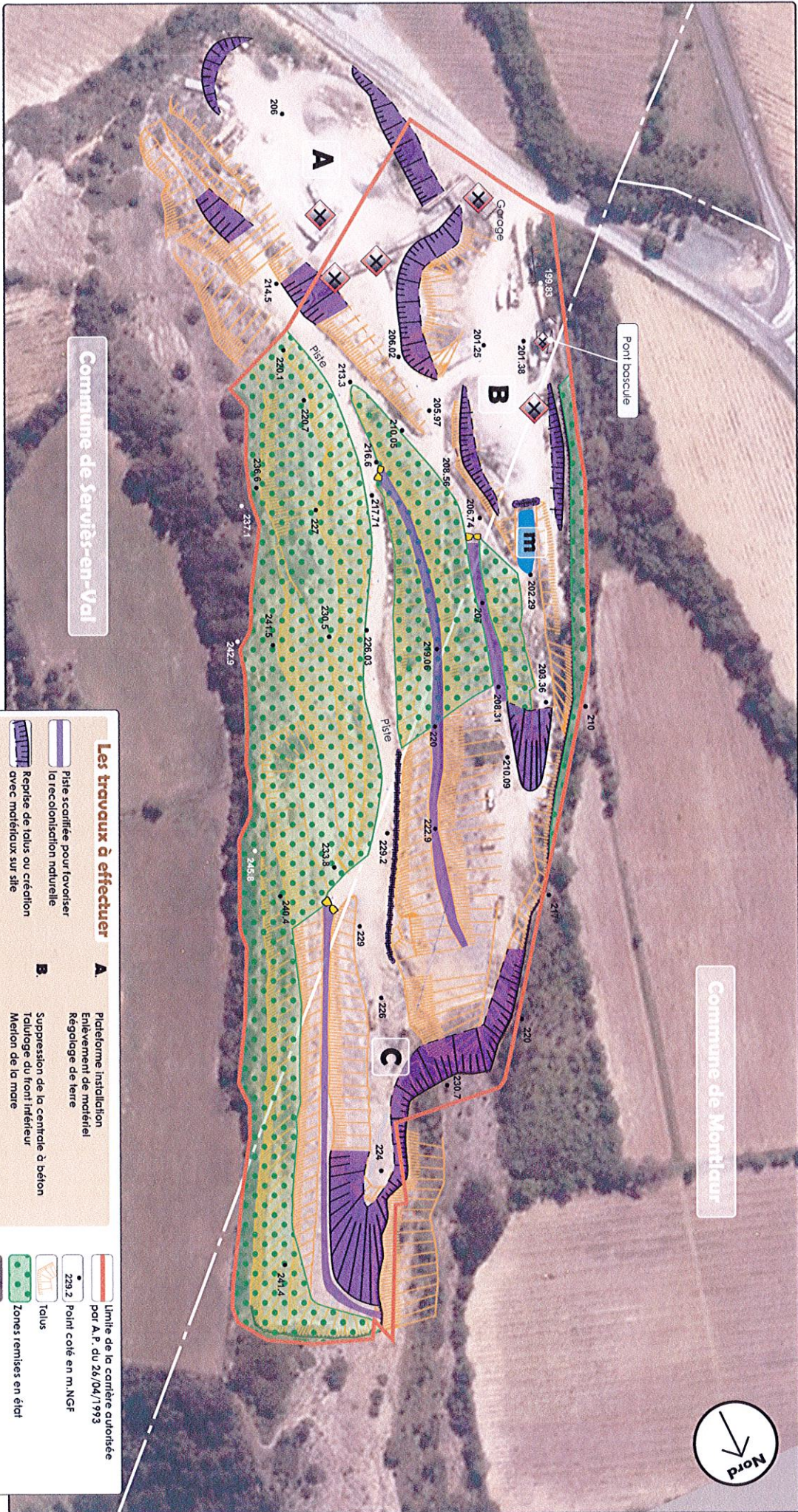
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Le Maire
Lydie CAVAYÉ

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le 30.08.2013
et de la publication le



PLAN DES TRAVAUX A EFFECTUER



Commune de Servières-en-Val

Commune de Montlaur

Les travaux à effectuer

- Piste scarifiée pour favoriser la recolonisation naturelle
- Reprise de talus ou création avec matériaux sur site
- Merton
- Démontage ou démolition (sauf pont bascule à la demande de la mairie de Servières-en-Val)

- A.** Pisteforme installation Enlèvement de matériel Régolage de terre
- B.** Suppression de la centrale à béton Talutage du front inférieur Merton de la mare
- C.** Finir le talus Régolage sur corbeau Maître des blocs pour fermer les accès

- Limite de la commune autorisée par A.P. du 26/04/1993
- 229.2 Point coté en m.NGF
- Talus
- Zones remises en état
- Limite de commune

Source : Photo aérienne issue de Géoportail datée de 2008
Topographie complétée par S.A.S. Rivière en novembre 2012
Echelle : 1/1 500

PLAN DE REAMENAGEMENT



- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Limite de la carrière autorisée par A.P. du 26/04/1993 |  | Fronts résiduels |
|  | Piste scellée pour favoriser la recolonisation naturelle |  | Point d'eau temporaire alimenté par les eaux de ruissellement |
|  | Blocs pour fermer les accès |  | Point coté en m.NCF |
|  | Talus enherbés, nettoyés des plus gros blocs de stériles | | |
|  | Colonnisation naturelle | | |
|  | Bosquets d'arbustes | | |
- Source : photo aérienne issue de Géoportail datée de 2008
 Topographie complétée par S.A.S. Rivière en novembre 2012
 Echelle : 1 / 1 500